



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 février 2020  
Français  
Original : espagnol

---

## Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Trente-sixième session

4-15 mai 2020

## Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\*

**Honduras**

---

\* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.20-01685 (F) 200320 200320



\* 2 0 0 1 6 8 5 \*

Merci de recycler



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Méthode d'élaboration du rapport.....	3
II. Mécanisme national de protection des droits de l'homme .....	3
III. Progrès accomplis dans l'application des recommandations issues du deuxième Examen.....	4
IV. Progrès accomplis en matière de promotion et de protection des droits .....	5
V. Promotion et protection de groupes en situation vulnérable .....	11
VI. Résultats obtenus, améliorations pratiques et défis à relever .....	20
VII. Attentes en matière d'assistance technique .....	20

## I. Méthode d'élaboration du rapport

1. Le présent rapport décrit les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme dont l'État du Honduras rend compte dans le cadre du troisième Examen périodique universel. Il a été établi avec la participation du Groupe spécial d'intervention en faveur des droits de l'homme, composé des équipes chargées de donner suite aux recommandations et d'informer le mécanisme national de suivi des recommandations relatives aux droits de l'homme<sup>1</sup>.

2. Le Secrétariat aux droits de l'homme<sup>2</sup> a organisé cinq ateliers aux fins de l'élaboration du rapport et a renforcé le Groupe spécial en lui dispensant une formation spécialisée sur les droits de l'homme destinée aux agents de l'État. Certains ateliers se sont tenus avec la participation de 10 organisations de la société civile.

## II. Mécanisme national de protection des droits de l'homme

3. La Commission nationale des droits de l'homme (CONADEH) mène ses travaux dans le droit fil du plan d'action en faveur de la dignité humaine (2014-2020) et de la stratégie de transformation sociale menée au niveau local intitulée « Municipios de Bienestar Solidario » (Communes de bien-être solidaire)<sup>3</sup>. Elle est présente au niveau local grâce à des bureaux régionaux et départementaux et à 266 groupes mobiles répartis dans 77 communes, où 255 mesures ont été prises en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de faire en sorte qu'il existe un mécanisme d'orientation et de recueil des plaintes. Entre 2015 et 2019, l'institution a vu son budget augmenter de 29 %. En 2019, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme l'a classée dans la catégorie « A ».

4. En 2019, le Comité national de prévention de la torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>4</sup> a affermi son autonomie et son budget a augmenté de 81 %. À ce jour, 10 comités locaux chargés de travaux conformes à leur mandat sont affectés dans les centres de détention, de garde à vue ou de placement. De plus, la représentante des organisations de la société civile, légalement élue, exerce aujourd'hui ses fonctions.

5. Le Secrétariat aux droits de l'homme<sup>5</sup>, créé en 2017, est chargé de coordination et de consultation auprès des pouvoirs de l'État et d'autres organes dans l'exercice des obligations et des responsabilités nationales et internationales en matière de droits de l'homme. Ses deux principaux domaines d'activité sont la promotion et la protection des droits de l'homme, qui relèvent des directions techniques correspondantes.

6. Le pouvoir législatif compte la Commission de la justice et des droits de l'homme et, le pouvoir judiciaire, le Ministère des relations internationales et des droits de l'homme.

7. Du ministère public relèvent un bureau du Procureur spécial aux droits de l'homme et un bureau du Procureur spécial pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des membres des médias et des fonctionnaires de justice<sup>6</sup>.

8. À l'égard de la protection et du respect des droits de l'homme, durant la période 2015-2019, l'État a adopté, entre autres, les instruments, les lois, les règlements et les mesures ci-après :

a) Droits civils et politiques<sup>7</sup> : création de nouveaux organes juridictionnels en matière pénale<sup>8</sup> ; création de la Commission judiciaire d'accès à la justice<sup>9</sup> ; réforme du Code de procédure pénale sur la surveillance électronique et les audiences virtuelles<sup>10</sup> ; création du Conseil national électoral et du Tribunal de la justice électorale<sup>11</sup> ; création de bureaux de procureurs spéciaux<sup>12</sup> et de services d'enquête<sup>13</sup> ; réforme de la Police nationale<sup>14</sup> ; ratification du Traité sur le commerce des armes<sup>15</sup> ; loi sur le contrôle des armes à feu, munitions, explosifs et matériels connexes<sup>16</sup> ; réforme de la loi sur la maternité et la paternité responsable<sup>17</sup> et son règlement d'application ; création de l'Institut national de prise en charge de mineurs délinquants<sup>18</sup> ; création de la Commission interinstitutionnelle de suivi des enquêtes sur les morts violentes de femmes et les féminicides<sup>19</sup> ; règlement d'application du principe de parité et du mécanisme d'alternance dans la participation politique des femmes et des hommes aux opérations électorales<sup>20</sup> ;

b) Droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux<sup>21</sup> : ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>22</sup> et du Traité de libre-échange entre le Honduras et la Corée du Sud<sup>23</sup> ; loi d'inspection générale du travail<sup>24</sup> ; loi sur les repas scolaires<sup>25</sup> ; et loi d'allégement de la dette pour les travailleurs<sup>26</sup> ;

c) Le pouvoir exécutif a pris diverses mesures telles que : création de la Commission nationale du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son comité technique interinstitutionnel<sup>27</sup>, adoption du programme national des objectifs de développement durable<sup>28</sup> ; politiques nationales de l'emploi et du crédit<sup>29</sup> ; politique de lutte contre le racisme et la discrimination raciale aux fins de développement intégral des peuples autochtones et afro-honduriens<sup>30</sup> ; politique de l'éducation inclusive<sup>31</sup> ; plan stratégique du secteur éducatif 2017-2030 ; adoption du système intégral de garantie des droits de l'enfant et de l'adolescent au Honduras<sup>32</sup> ; et service national des entreprises et des petits commerces<sup>33</sup>.

### III. Progrès accomplis dans l'application des recommandations issues du deuxième Examen<sup>34</sup>

9. Les recommandations issues de l'Examen périodique universel sont liées aux objectifs de développement durable, aux mesures prévues dans le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme (2013-2022) et aux différents plans, programmes et politiques de l'État.

10. Sur les 152 recommandations, 101 sont en cours d'application. Il s'agit notamment de celles qui concernent la protection des femmes, des personnes migrantes, des défenseurs des droits de l'homme et de la sécurité citoyenne ; 34 sont mises en œuvre, portant entre autres sur les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les membres des médias et les fonctionnaires de justice, 17 étant en attente d'application, en particulier les recommandations relatives à la ratification de protocoles facultatifs se rapportant aux instruments internationaux.

11. À la demande de l'État, un bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a été créé en 2016. Des travaux ont été menés conjointement en matière de renforcement du système national de protection de défenseurs des droits de l'homme, d'évaluation de la capacité institutionnelle de la CONADEH, d'intégration de normes internationales dans le nouveau Code pénal, de renforcement des capacités des fonctionnaires de justice et des forces de sécurité en différents domaines des droits de l'homme et d'intégration de la perspective des droits de l'homme dans le programme national des objectifs de développement durable.

12. Le 10 décembre 2018, le Secrétariat aux droits de l'homme et le HCDH ont signé une lettre d'accord relative à la création de cinq groupes de travail (politiques publiques, éducation aux droits de l'homme, harmonisation législative, défenseurs des droits de l'homme et personnes déplacées fuyant la violence). Entre autres résultats, 22 éléments sont en cours d'exécution et 9 sont intégralement appliqués.

13. Le Honduras collabore largement avec les procédures spéciales de l'ONU. Durant la période examinée, 5 rapporteurs spéciaux et 2 groupes de travail se sont rendus en mission dans le pays<sup>35</sup>. Depuis la création du Secrétariat aux droits de l'homme, 26 rapports ont été élaborés, tous les rapports ont été ponctuellement présentés devant les organes conventionnels, ainsi que six rapports de suivi, dans le cadre de neuf dialogues.

14. En août 2018, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) s'est rendue au Honduras. Parmi les résultats obtenus dans l'application des recommandations, en novembre 2019, la CIDH et l'État ont créé publiquement le Bureau spécial d'assistance technique. L'État recevra ainsi une assistance technique dans les domaines suivants : défenseurs des droits de l'homme, des enfants, des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées. À l'échelon régional, l'État a participé à plus de huit sessions de la Commission.

15. Le 31 mai 2018, le Honduras a demandé l'assistance technique du Groupe de travail des Nations Unie sur les entreprises et les droits de l'homme, en vue de rechercher les possibilités d'élaborer un plan d'action national en la matière. De concert avec le HCDH, 14 ateliers ont été organisés sur les principes directeurs concernant ce domaine et ont formé plus de 685 personnes de tous les secteurs intéressés. À l'invitation de l'État, le Groupe de travail s'est rendu en mission au Honduras en août 2019.

16. Afin de garantir que le pays s'achemine vers l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des entreprises et des droits de l'homme, avec le soin requis par une telle tâche, des travaux préalables et un dialogue franc et permanent ont été menés dans une structure multipartite composée du Conseil hondurien de l'entreprise privée, de l'Université nationale autonome du Honduras, d'organisations de défense des droits de l'homme, avec l'assistance technique fournie par l'Institut danois des droits de l'homme.

17. Récemment, le Conseil hondurien de l'entreprise privée a adopté la politique institutionnelle des entreprises et des droits de l'homme, qui a fait l'objet d'une assistance technique du Secrétariat aux droits de l'homme.

## IV. Progrès accomplis en matière de promotion et de protection des droits

### A. Accès à la justice<sup>36</sup>

18. La procédure de nomination de magistrats à la Cour suprême (2016-2023) s'est déroulée selon le mécanisme prévu dans la Constitution<sup>37</sup>. Des organisations de la société civile<sup>38</sup> y ont participé et des évaluations ont été réalisées lors d'audiences publiques ; les résultats ont été transmis au Congrès national aux fins d'élection par vote favorable des deux tiers des députés.

19. Le pouvoir judiciaire a mis en œuvre le plan stratégique institutionnel (2017-2021), qui est divisé en cinq orientations stratégiques et contient des mesures visant à rendre les services judiciaires transparents, impartiaux, modernes et efficaces, dans le but de favoriser la sécurité et la confiance du peuple hondurien<sup>39</sup>. De plus, le budget de 2015 à 2020 a été augmenté de 44 %.

20. L'accès à la justice est garanti par 424 tribunaux de droit commun, juges de paix et tribunaux mobiles, ainsi que par 17 cours d'appel dans 18 départements. En 2017, la Commission judiciaire d'accès à la justice a été créée à des fins d'application des 100 Règles de Brasilia<sup>40</sup>. Le système national de médiateurs judiciaires compte 2 334 médiateurs et a déployé 78 424 activités à l'échelle nationale entre 2013 et 2018<sup>41</sup>.

21. Entre 2016 et 2019, l'École de la magistrature a formé, notamment aux droits de l'homme, 8 978 fonctionnaires de justice et 1 800 membres du système national de médiateurs judiciaires.

22. Quant au régime disciplinaire des juges en 2018, le pouvoir judiciaire a ouvert d'office 96 enquêtes sur l'inobservation alléguée de la procédure et la réglementation régissant les fonctionnaires de justice, imposant des sanctions sous forme d'admonestations écrites, d'amendes, voire de révocations.

23. Le Service de défense publique a assuré en 2018 une aide juridictionnelle dans 9 098 cas d'enfants en conflit avec la loi et 2 101 affaires civiles, familiales et de violence domestique, dont 23 466 personnes ont bénéficié.

24. Le pouvoir judiciaire, avec le concours de la mission d'appui contre la corruption et l'impunité au Honduras (MACCIH), a élaboré le protocole de nomination de juges qui a permis d'en engager et a également renforcé les centres de justice régionale dans une perspective de règlement extrajudiciaire des différends.

25. Diverses campagnes ont été lancées, telles qu'en 2018 celle intitulée *Métele un Gol al Machismo* (Relever le défi du machisme) qui préconise de nouvelles formes de masculinité afin d'éliminer les pratiques nocives envers les femmes et, en 2019,

*Te Defendemos porque es tu Derecho* (Nous te défendons, c'est ton droit) qui vise à garantir le droit à la défense des personnes inculpées.

26. Le ministère public met actuellement en œuvre son plan stratégique institutionnel (2015-2020)<sup>42</sup>, en vue de changer les pratiques de l'institution et de rendre la gestion plus efficace et plus professionnelle. Il compte 938 procureurs et 322 enquêteurs en matière pénale répartis dans tout le pays. Afin de garantir la diligence voulue dans les enquêtes et l'exercice de l'action pénale, le budget a été augmenté de 81 % par rapport à 2015.

27. Le ministère public a créé le bureau du Procureur spécial chargé de la lutte contre l'impunité de la corruption<sup>43</sup> qui a présenté 11 réquisitions, notamment dans quatre affaires à fort retentissement, accusant 72 fonctionnaires publics et 32 citoyens.

28. L'École de formation du ministère public a dispensé des cours sur les droits de l'homme à 286 fonctionnaires de justice. Le bureau du Procureur spécial chargé des droits de l'homme en a formé 2 254.

29. L'École de la magistrature et l'École de formation du ministère public ont dispensé, en 2018, avec le concours de la MACCIH, des cours de formation à 143 procureurs, enquêteurs et analystes du bureau du Procureur spécial chargé de la lutte contre l'impunité de la corruption, ainsi qu'à des juges ayant compétence nationale en matière de corruption.

30. Le Sous-Secrétariat à la justice, créé en 2017 et attaché au Ministère de l'intérieur, de la justice et de la décentralisation, est chargé de veiller à la légalité, d'intégrer et de renforcer l'offre de services de justice, de les rapprocher de la population, en particulier la plus vulnérable quant à la garantie de ses droits. Ainsi, cinq centres de règlement des différends ont été créés à l'échelon local, où 95 % des litiges ont été réglés.

## B. Sécurité citoyenne<sup>44</sup>

31. Le Honduras concentre ses efforts en matière de sécurité citoyenne sur trois orientations : prévention des infractions grâce à la récupération d'espaces, lutte contre la criminalité et les différentes formes de violence, formation professionnelle et technique des policiers et formation aux droits de l'homme fixés dans la politique de prévention de la violence au Honduras et la politique intégrée de coexistence et de sécurité citoyenne (2011-2022).

32. Les mesures de prévention de la violence ont renforcé 65 centres pour la jeunesse à l'échelle nationale : utilisation créative du temps libre, formation au travail et renforcement scolaire ; 35 000 enfants et adolescents ont été pris en charge avec l'aide de partenaires locaux, de chefs communautaires et de 1 300 volontaires.

33. Le programme intitulé *Parques para una Vida Mejor* (Des parcs pour une vie meilleure) a contribué à récupérer des espaces, à créer 100 parcs dans 17 départements<sup>45</sup>. Ces espaces visent un objectif d'insertion sociale ; 14 % des personnes qui s'y rendent sont des personnes âgées et 80 % des parcs sont accessibles aux personnes handicapées et comptent des jeux pour les enfants handicapés<sup>46</sup>.

34. Les conseils locaux de coexistence et de sécurité citoyenne de 30 communes, qui enregistrent l'indice le plus élevé d'actes délictueux, ont été renforcés grâce au programme *Municipios más seguros* (Communes plus sûres), à des projets de prévention sociale des cas de violence et à l'adoption de plans de coexistence et de sécurité citoyenne.

35. Ces politiques et stratégies sont renforcées par des initiatives telles que G.R.E.A.T.<sup>47</sup> destinées à prévenir la délinquance juvénile, la violence et l'association avec des gangs. En 2019, 235 instructeurs répartis en 39 équipes dans tout le pays ont contribué à former 487 905 enfants et adolescents et 2 048 centres éducatifs. De plus, un capital d'amorçage a été remis à des jeunes et une formation leur a été assurée dans le cadre des programmes *Honduras Joven*, *Por mi Barrio* et *Mi Segunda Oportunidad* (Honduras jeune, pour mon quartier et ma deuxième chance), conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Tegucigalpa.

36. En ce qui concerne la lutte contre le crime organisé et les différentes formes de violence, l'État a pris des mesures contre les cartels de la drogue qui agissaient dans les régions occidentale et atlantique du pays. Avec la mise en place des boucliers terrestres, aériens et navals, en 2018 et 2019, 445 personnes ont été placées en détention pour port d'arme illégal et plus de 1 340 ont été arrêtées pour trafic de stupéfiants, outre la confiscation de 3 361 kilos de cocaïne, 28 267 livres de marijuana, 529 000 plantes de marijuana, 2 877 grammes de crack et 5 852 cailloux de crack.

37. Le ministère public a saisi, en 2018, en espèces et en biens, la valeur de 1 182 millions de lempiras dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, la corruption, les *maras* et autres bandes.

38. Par application du principe général de droit international *aut dedere aut judicare*, 18 extraditions aux États-Unis ont été prononcées au motif de trafic de stupéfiants.

39. Le bureau du Procureur spécial chargé des atteintes à la vie a été renforcé par du personnel formé dans le service des victimes de mort par balles qui compte 35 procureurs et 14 enquêteurs à Tegucigalpa et 12 à San Pedro Sula.

40. En matière de formation professionnelle technique des policiers et de formation aux droits de l'homme, le plan de renforcement de la Police nationale prévoit un effectif minimal de 26 183 policiers en 2022. La durée de formation de nouveaux policiers est passée de trois à onze mois, assortie d'un moins consacré à la pratique. Durant la période examinée, quelque 9 823 membres de la police<sup>48</sup> ont été formés à de nouvelles compétences, par rapport à 2 373 formés entre 2010 et 2014. Ces mesures ont été mises en œuvre avec l'appui de la coopération internationale.

41. En outre, la Police nationale dispose d'une méthode de formation continue, qui a permis de former, depuis 2015 jusqu'à ce jour, 11 099 policiers et 1 091 officiers à des matières telles que les droits de l'homme, le recours à la force, le règlement des différends et la non-discrimination.

42. Grâce au projet de sécurité citoyenne dans le triangle nord d'Amérique centrale, pour le Honduras, 30 officiers et 200 policiers ont été formés comme instructeurs du modèle national des services de la police communautaire.

43. Le Secrétariat aux droits de l'homme a formé aux droits de l'homme, à la prévention de la torture et à l'usage de la force 25 087 membres des forces armées et de la police militaire de maintien de l'ordre public entre 2015 et 2019. De plus, le programme d'enseignement des droits de l'homme a été mis à jour.

44. Au titre du renforcement intégral de la police nationale, 3 077 agents et officiers ont été démis de leurs fonctions sous l'effet d'une épuration. Avec le renforcement de la Police nationale, on espère que les forces armées réduisent l'appui apporté aux activités de sécurité citoyenne, à moyen et à long terme, en fonction de la réduction des actes de violence dans les différentes communes.

45. L'État a consacré ses efforts à la création d'une nouvelle infrastructure : aménagement des installations de l'Institut technique de la police, de deux nouveaux laboratoires d'enquête scientifique de la Police nationale et de postes de police, grâce à l'augmentation de 70 % du budget relatif à la sécurité nationale entre 2015 et 2020.

### C. Liberté d'expression<sup>49</sup>

46. Le protocole d'enquête du ministère public sur les infractions en général<sup>50</sup> comprend, dans ses directives, les infractions contre la liberté d'expression. Des manuels d'intervention ont été élaborés à l'intention de fonctionnaires chargés d'enquêter et de juger en la matière et des cours de formation ont également été dispensés à des procureurs, des juges, des policiers et d'autres secteurs.

47. En décembre 2018, 42 affaires nécessitant une enquête pour violation de la liberté d'expression ont été enregistrées à l'échelon national, ainsi que 25 affaires renvoyées pour jugement, 9 condamnations et 6 verdicts d'acquiescement.

48. En 2019, le bureau du Procureur spécial pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des membres des médias et des fonctionnaires de justice a enregistré 28 plaintes pour violation de la liberté d'expression, dont 21 font l'objet d'une d'enquête.

49. En matière de politique d'accès à l'information publique<sup>51</sup>, l'Institut d'accès à l'information publique a formé 10 927 personnes à la promotion du droit à l'information. Le Honduras a également adhéré, le 5 décembre 2018, à l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

50. Afin de dynamiser l'Alliance de soutien à un gouvernement d'ouverture (2018-2020), les organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire sont chargés d'observer l'exécution des engagements pris par le Gouvernement à cet effet<sup>52</sup>.

#### **D. Commission vérité et réconciliation<sup>53</sup>**

51. Les 84 recommandations formulées ont été intégrées dans le plan d'action national en faveur des droits de l'homme en vigueur jusqu'en 2022 et leur suivi s'est inspiré de la même ligne politique. Elles ont servi de fondement au Bureau des droits de l'homme du dialogue politique lancé après les élections de 2017. Les 169 éléments consensuels du dialogue ont été transmis au Congrès national.

#### **E. Promotion de la croissance économique et du travail décent<sup>54</sup>**

52. Le développement économique et social du Honduras s'inscrit dans la vision d'avenir du pays (2010-2038), le plan de la nation (2010-2022) et le plan stratégique du gouvernement (2018-2022), qui visent l'amélioration des conditions de vie de tous les Honduriens et, plus généralement, abordent la question des populations vulnérables dans une perspective de droits de l'homme<sup>55</sup>.

53. Afin de garantir le droit au travail, dans le cadre de la politique nationale de l'emploi au Honduras (2017), les mesures prises ont cherché à augmenter la création d'emplois et à valoriser le capital humain grâce aux programmes suivants : Honduras 20/20, Avec Chamba vous vivrez mieux, Chamba communautaire, Code vert, Bourse électronique de l'emploi et Chamba jeune. C'est ainsi que 229 618 emplois ont été créés entre 2016 et 2019.

54. Depuis 2018, plus de 32 268 inspections ont eu lieu ; la réparation d'infractions constatées dans les entreprises a ainsi augmenté de 81 %, dont 433 304 travailleurs ont bénéficié<sup>56</sup>.

55. La stratégie nationale d'intégration financière porte sur les travailleurs, les micros et petits commerçants et entrepreneurs, les petits producteurs agricoles, les destinataires d'envois de fonds et les bénéficiaires de virements assortis de conditions, les groupes en situation vulnérable, tels que les femmes et les peuples autochtones et afro-honduriens étant prioritaires.

56. L'économie sociale est également encouragée. Le crédit est accordé, dans le cadre d'une assistance technique, aux microentreprises, au titre du programme présidentiel de crédit solidaire. En 2019, 1 500 millions de lempiras ont été investis et répartis sous forme de 172 000 crédits aux petites entreprises.

57. L'Alliance pour le couloir sec et l'appui du FNUAP ont contribué à créer le programme spécial de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui offre des possibilités de développement à 13 139 producteurs agricoles, grâce à l'instauration de 10 nouvelles techniques de culture.

58. Afin de favoriser la microentreprise et autogestion comme stratégie de sortie des participants à la prime pour une vie meilleure, entre 2015 et 2019, des crédits ont été accordés à 21 495 femmes chefs de famille et à 2 991 jeunes ayant terminé leur neuvième année scolaire.



## F. Protection sociale<sup>57</sup>

59. L'État du Honduras, par la loi-cadre du système de protection sociale et la politique de protection sociale, met en application des plans et des programmes qui constituent le socle de la protection sociale<sup>58</sup>. Le Centre national d'information du secteur social enregistre les bénéficiaires aux fins de coordination et de ciblage de la politique de protection sociale.

60. À des fins d'égalité des chances et de meilleures conditions de vie de la population, des mesures, telles que le programme pour une vie meilleure, ont été adoptées. De 2015 à 2019, ont bénéficié de dotations alimentaires de base, d'accès à la santé, de promotion de la scolarisation, de maintien des enfants à l'école, de création de possibilités et de compétences aux fins d'insertion professionnelle et d'accès aux services financiers, 4,8 millions de personnes, soit 62 % de femmes et 38 % d'hommes, dont 64 % d'enfants, quelque 10 % déclarant appartenir à un peuple autochtone ou afro-hondurien.

61. Afin de garantir les conditions d'un logement convenable, 591 000 personnes ont bénéficié de 605 000 prestations : 216 000 fours écologiques, dans le but d'éliminer des problèmes de santé, en particulier chez les femmes ; 72 000 réservoirs d'eau, 47 000 filtres à eau et 61 000 latrines, qui assurent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; 173 000 planchers salubres et 34 000 toitures destinés à prévenir les maladies respiratoires, intestinales et à transmissions vectorielles ; ainsi que 3 000 logements.

62. La Commission nationale du logement et des établissements humains du Honduras a exécuté des programmes de logement social et accru l'accès des familles vivant dans la pauvreté à une solution en matière d'habitat. Elle a ainsi apporté 246 478 solutions selon trois modalités différentes, tout en accordant 21 300 primes au logement<sup>59</sup>.

63. Le programme de virements assortis de conditions pour une vie meilleure contribue à rompre le cycle de la pauvreté entre générations<sup>60</sup>. Les familles deviennent ainsi coresponsables du maintien de leurs enfants en âge scolaire dans le système éducatif et du suivi, selon le protocole de santé, de leurs enfants de moins de 5 ans. Les coresponsabilités sont ainsi garanties entre les bénéficiaires et le Gouvernement. Entre 2014 et 2017, 1 903 690 primes ont été accordées par des fonds nationaux et extérieurs<sup>61</sup>.

64. L'évaluation de l'incidence des virements assortis de conditions pour une vie meilleure, en 2016 et 2017, a mis en évidence la réduction de 26 % de la dénutrition infantile, l'augmentation de 5 % des immatriculations et du maintien scolaire, ainsi qu'une réduction de l'indice de pauvreté multidimensionnel, selon les données d'évaluation de 4,3 et 8,2 % en faveur du groupe traité par la méthode du seuil de pauvreté.

## G. Éducation inclusive et de qualité<sup>62</sup>

65. Afin de garantir l'accès universel à l'éducation, à la loi fondamentale de l'éducation et au plan stratégique du secteur éducatif, l'enseignement est gratuit dès l'âge de 5 ans jusqu'à l'enseignement secondaire, la scolarité moyenne étant portée de neuf à treize ans. Le budget du Ministère de l'éducation a augmenté de 21 % entre 2016 et 2019 et prévoit des ressources humaines et financières qui permettront de satisfaire les besoins de la population.

66. En 2019, 1 964 000 enfants et adolescents ont été scolarisés. Le Ministère de l'éducation compte des programmes d'insertion, notamment : enseignement à la maison, enseignement hondurien radiophonique, programme hondurien d'enseignement communautaire et programmes d'insertion d'enfants et de jeunes présentant des dons particuliers. De plus, certains programmes d'insertion portent sur l'acquisition de compétences utiles dans la vie : baccalauréat en agro-industrie et projets d'entreprise dans l'enseignement secondaire.

67. Afin de prévenir les abandons scolaires et de contribuer à concrétiser le droit à l'alimentation appropriée<sup>63</sup>, 1 300 915 élèves du système éducatif public ont reçu une ration nutritive. Dans des zones vulnérables, telles que le couloir sec et la Mosquitia, 300 000 élèves ont également reçu une ration complémentaire.

68. Dans le cadre du modèle d'éducation interculturel bilingue (EIB)<sup>64</sup>, la commission technique chargée d'en suivre l'application et l'évolution a été créée avec l'appui de tous les peuples autochtones et afro-honduriens et autres secteurs intéressés<sup>65</sup>. En 2019, le nombre d'enseignants s'est élevé à 2 955 et, de 2015 à 2019, les immatriculations ont augmenté de 40 %, soit 90 690 élèves dans 919 centres éducatifs. Un conseil national et 15 comités départementaux EIB, où participent neuf organisations des peuples autochtones et afro-honduriens, ont été chargés de fournir un appui et un renforcement.

69. En complément de la politique d'éducation inclusive, l'accessibilité a été évaluée dans 9 285 centres éducatifs à l'échelon national et huit accords et affectations budgétaires ont été conclus en faveur d'institutions qui prennent en charge des enfants et des adolescents handicapés ; parallèlement, les enseignants de 22 centres éducatifs ont été formés à la manière de traiter des personnes handicapées<sup>66</sup>.

70. Afin de garantir le droit à l'éducation et la scolarisation d'adolescentes en situation de grossesse et de maternité<sup>67</sup>, le plan multisectoriel de prévention des grossesses précoces aide les adolescentes à participer à toutes les journées éducatives. Au titre du programme *Miles de manos* (Des milliers de mains), 45 000 jeunes ont été formés à la prévention de grossesse et à la santé sexuelle et procréative<sup>68</sup>, 14 000 enseignants à l'utilisation de manuels d'éducation intégrée en matière de sexualité et une plateforme virtuelle a été installée aux fins de formation en ligne des enseignants dans ce domaine<sup>69</sup>.

71. Dans le but d'assurer aux jeunes un accès à l'enseignement supérieur et au perfectionnement professionnel, le programme présidentiel de bourses honduriennes 20/20 a bénéficié à 16 000 boursiers universitaires et 880 étudiants du troisième cycle dans les universités à l'étranger<sup>70</sup>, représentant un investissement de plus de 307 millions de lempiras en 2019<sup>71</sup>.

72. À titre de variante offerte aux jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire classique, l'Institut national de formation professionnelle, entre 2017 et octobre 2019, a formé 139 598 jeunes de 14 à 19 ans, dont 53 % de femmes, à la formation technique professionnelle ; la demande de formation professionnelle est ainsi satisfaite, les associations publiques ou privées et la participation tripartite en sont renforcées. De 2016 à 2019, des cours de formation en matière de tourisme, de commerce et de services, d'industrie et d'agriculture ont été dispensés à 335 046 jeunes de 20 à 29 ans, dont 51 % de femmes.

73. En application du plan national de formation d'éducateurs volontaires et techniques de la Commission nationale pour le renforcement de l'éducation parallèle non formelle (CONEANFO), en 2017, en partenariat avec des institutions de l'État, des organismes privés, des organes de développement et des associations municipales, 40 194 jeunes et adultes ont été intégrés dans des cours de pédagogie, d'alphabétisation, de satisfaction des besoins élémentaires, de développement communautaire et social<sup>72</sup>.

74. Le Secrétariat aux droits de l'homme a aidé la CONEANFO à revoir et à adopter les programmes d'organisations de la société civile qui favorisent l'enseignement des droits de l'homme.

## H. Vie saine<sup>73</sup>

75. L'État met en place le nouveau modèle national de santé, qui porte en particulier sur les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées, les maladies infectieuses, transmises par vecteur ou non transmissibles, la morbidité en général, en vue de garantir le droit à la santé et de réduire le fossé de l'exclusion des services de santé.

76. Dans le cadre de la transformation du système national de santé, afin de garantir l'accès et la couverture universelle dans une perspective de droits de l'homme, le plan de travail (2019-2011), adopté dans le domaine sanitaire, met en œuvre des interventions ayant des effets à court terme, la fourniture de médicaments, de matériel médical et chirurgical, la réduction de l'arriéré en chirurgie, les situations épidémiologiques, notamment. Le pays compte 8 hôpitaux nationaux, 6 régionaux et 17 de secteur, 447 centres de santé médicalisés, 1 097 centres de soins infirmiers, 74 dispensaires de santé maternelle et

infantile et 3 dispensaires périphériques, soit au total 1 652 services de santé en 2019<sup>74</sup>. Entre 2016 et 2019, le budget du Ministère de la santé a augmenté de 27 %.

77. La stratégie 2018-2022 vise en premier lieu les maladies suivantes : diabète sucré, hypertension artérielle, cancer de l'utérus, cancer des poumons, cancer de l'estomac, cancer du sein, maladie rénale chronique, en raison de leur taux de morbidité et de mortalité. En 2019, près de 11 778 personnes ont bénéficié d'un traitement antirétroviral.

78. Le programme d'amélioration de la gestion et de la qualité des services de santé maternelle et néonatale, adopté en 2018, prévoit l'amélioration de la qualité, de la gestion et de la capacité des interventions des services de santé.

79. L'initiative sur la santé méso-américaine vise à améliorer l'accès, les prestations et la qualité des services de santé maternelle et infantile, de nutrition et des femmes en âge de procréer dans la population retenue des communes pauvres. En 2019, les résultats révèlent que les accouchements en institution ont augmenté de 80 %, 94 % des femmes présentant des complications obstétriques ont été suivies selon les normes les plus récentes, 79 % de soins lors de complications ont été assurés selon les normes hospitalières, 55 % des nouveau-nés ont reçu des soins néonataux dans les trois jours après l'accouchement.

80. L'État et la Banque interaméricaine de développement ont signé plusieurs accords sur l'extension de trois centres hospitaliers et la construction d'un centre de traumatologie qui renforcera l'offre de services de soins des lésions modérées et graves, en assurant une meilleure prise en charge des patients atteints de traumatismes liés à des accidents.

81. Une vingtaine de vaccins inscrits au programme national de vaccination sont administrés tout au long de la vie aux enfants et adolescents, aux jeunes, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux groupes à risque de tous âges. Durant la journée nationale de vaccination et de déparasitage en mai 2019, tous les vaccins, dont 1 532 831 doses de vaccin antigrippe, ont été administrés à 315 477 personnes de différents âges. Ces cinq dernières années, les enfants et les adolescents ont été vaccinés à 90 %.

82. Le financement, totalisant plus de 400 millions de lempiras en 2019, a permis d'éviter toute rupture de stock de vaccins pendant dix ans. Ces mesures ont contribué à réduire les taux d'incidence et de mortalité dus à des maladies évitables par vaccination et à éradiquer la diphtérie, la poliomyélite, la rougeole, le syndrome de la rubéole congénitale et la rubéole.

83. Le fonds stratégique de l'Organisation panaméricaine de la santé aide à gérer l'achat de médicaments assurant, à l'échelle nationale, un approvisionnement de 84 % de médicaments et de fournitures chirurgicales.

84. Le Ministère de la santé a élaboré les directives de surveillance sentinelle et de maîtrise des infections transmises sexuellement et du virus de l'immunodéficience humaine chez les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, des personnes transsexuelles, des travailleurs et des travailleuses du sexe.

## **V. Promotion et protection de groupes en situation vulnérable**

### **A. Enfants<sup>75</sup>**

85. Afin de garantir intégralement les droits des enfants et des adolescents, le système intégral de garantie des droits des enfants et des adolescents au Honduras a été créé en 2019. Il est chargé d'aborder d'une manière multisectorielle la prévention, la promotion, la protection, la garantie et la restauration des droits des enfants et des adolescents<sup>76</sup>, comptant sur des organes de coordination aux trois niveaux territoriaux : 140 conseils municipaux de garantie des droits des enfants et des adolescents, 3 conseils départementaux et 1 conseil national<sup>77</sup>, ainsi que sur des mécanismes particuliers de participation des organisations de la société civile pour l'enfance et d'institutions des trois pouvoirs de l'État.

86. Dans le but d'éviter le placement en institution et de garantir la protection de leurs droits, la Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a procédé au recensement des centres qui accueillent des enfants selon le principe de la prise en charge en foyer : 354 organisations s'occupent ainsi de 7 612 enfants et adolescents. Cette démarche marque le début d'une procédure de certification qui fera de ces établissements des centres d'hébergement temporaire de type familial.

87. Le budget de la Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a augmenté de 59 % entre 2015 et 2020 ; s'y ajoutent les activités de coordination avec les autres institutions et organisations de protection des enfants et des adolescents.

88. Au titre de la politique de développement intégral de la petite enfance<sup>78</sup>, la direction *Criando Con Amor* (Élever avec amour), au Ministère du développement et de l'insertion sociale, collabore avec les familles dans les zones les plus défavorisées du pays, en appliquant le manuel *Criando Con Amor*, dont 92 289 familles ont bénéficié en 2019.

89. Le Bureau de la Première Dame et la Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille ont lancé, en vue de prévenir la violence, d'offrir des variantes aux enfants et aux adolescents des rues, ainsi que de réduire le taux de grossesse chez les adolescentes, la campagne des cent jours pour l'enfance hondurienne qui a consisté en la diffusion de messages radiophoniques et télévisés, la sensibilisation dans les conseils municipaux, les établissements scolaires et les opérations de rue.

90. Afin de garantir le droit au nom et à la nationalité, deux campagnes ont été lancées pour sensibiliser les écoles et les organisations de la société civile, dans le pays, à l'importance de l'inscription à l'état civil : *Soy hondureño, sembrando el sentido de pertenencia e identidad* et *Promotorado Registral Colegial* (Je suis hondurien et j'attise le sentiment d'appartenance et d'identité et Promouvoir le registre d'état civil).

91. L'ouverture de cinq nouveaux bureaux dans les zones frontalières en 2018 a renforcé le système d'inscription au Registre national de l'état civil, augmentant de 20 % leur nombre. De plus, quatre nouveaux guichets auxiliaires ont été installés dans des centres hospitaliers du pays. Les 18 guichets ont enregistré 85 900 inscriptions entre 2016 et 2018<sup>79</sup>. Dans la période examinée, 561 000 naissances ont été enregistrées au total.

92. À l'égard des adolescents en conflit avec la loi, l'Institut national de prise en charge de mineurs délinquants, créé en 2016, est chargé d'orienter le système de justice spécialisée, responsable de 350 enfants et adolescents placés dans les différents centres de rééducation, où sont dispensés quatre programmes : prévention, réadaptation et réinsertion sociale ; mesures de substitution à la privation de liberté ; éducation classique et informelle ; santé et protection sociale.

93. Le programme éducatif offre des possibilités d'enseignement classique et d'enseignement informel des arts et métiers. En 2019, 75 % des enfants et adolescents des centres de rééducation étaient inscrits dans des programmes d'enseignement scolaire.

94. Le programme de santé assure des services de soins médico-sanitaires dans les centres de rééducation d'une manière intégrale et permanente, ainsi que des services d'odontologie, de psychologie, de psychiatrie et d'assistance sociale. En 2019, chaque enfant et adolescent a reçu en moyenne trois soins médicaux par mois.

95. Depuis sa création, l'Institut national de prise en charge de mineurs délinquants a réduit de 17 % le nombre d'enfants et d'adolescents placés en détention, 1 344 d'entre eux ayant bénéficié à ce jour de mesures de substitution.

96. La Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille se charge du suivi chaque année de 116 enfants et adolescents victimes de bandes, en faisant des visites trimestrielles dans les centres de rééducation pour y vérifier la conformité des programmes de réadaptation et de réinsertion avec les normes internationales.

## B. Femmes<sup>80</sup>

97. Afin de garantir les droits des femmes, l'Institut national de la femme lance la politique en faveur des femmes et le deuxième plan d'égalité des sexes (2010-2022). Les services de la parité et les bureaux municipaux de la femme encouragent et vérifient l'exécution de ces plans ; le budget de l'Institut a augmenté de 88 % entre 2015 et 2020.

98. Afin d'intégrer l'objectif de la parité dans les politiques, les plans et les budgets de l'administration publique, des articles invitant les institutions à définir des mesures et des ressources qui permettent de réduire les écarts et les inégalités entre hommes et femmes, ont été ajoutés aux dispositions générales du budget.

99. Le programme *Ciudad Mujer*<sup>81</sup> contribue à la prévention de la violence et à la prise en charge des victimes, au renforcement des compétences propice à l'autonomie et à de meilleures conditions de vie, au moyen de services conçus dans une perspective intégrale : autonomie économique, santé sexuelle et procréative, respect et protection des droits des femmes, prise en charge des adolescentes, éducation communautaire et prise en charge des enfants. Le programme, devenu politique de l'État<sup>82</sup>, compte cinq centres situés dans les principales villes et un service mobile. Entre 2016 et 2019, les centres ont accueilli 325 272 utilisatrices qui ont bénéficié de 379 550 services.

100. Pour aborder les multiples formes de violence contre les femmes, l'Institut national de la femme a élaboré en 2018 la cartographie locale et transfrontière des facteurs de risque et de protection liés à la violence contre les femmes, à la traite des personnes et aux féminicides, qui permet de prendre des mesures d'ordre politique et d'instaurer des politiques de prévention de la violence contre les femmes et les filles.

101. Afin de renforcer les capacités des institutions prestataires de services de santé, le Ministère de la santé a élaboré le manuel de prise en charge intégrale de femmes victimes ou survivantes de la violence sexiste, qui traite du protocole de prise en charge que les personnels de santé, ainsi que les services juridiques, doivent suivre.

102. Au titre de la prévention et de la protection des femmes contre les différentes formes de violence, sept foyers offrent, dans les principales villes, des services psychosociaux et juridiques aux femmes victimes de violence : quatre foyers disposent de crédits municipaux et trois de fonds propres. De plus, l'Institut national de la femme fournit un appui financier à deux d'entre eux.

103. Le système unifié de prise en charge, qui relève du système national d'urgence 911, doit, entre autres tâches, recevoir et transmettre les plaintes pour violence contre les femmes<sup>83</sup> ; agissant en coordination avec les différentes institutions, il apporte une réponse aux victimes. Les plaintes pour violence domestique ont augmenté de 52 % en 2019, attestant la progression des dépôts de plaintes relatives à la violence contre les femmes.

104. Le plan stratégique du ministère public a donné lieu à la création des modules d'intervention intégrale spécialisée, soit 18 à l'échelon national, où 11 541 plaintes contre la violence domestique ont été déposées de 2016 à septembre 2019. Le bureau du Procureur spécial pour les femmes compte aujourd'hui 73 procureurs au niveau national.

105. Les tribunaux spéciaux contre la violence domestique ont pris des mesures de sécurité destinées à protéger, par le truchement des modules, les femmes victimes de toute forme de violence. Ils ont rendu 21 742 jugements définitifs contre les auteurs d'actes de violence domestique, de 2016 à 2018. Dans les zones du pays dépourvues de tribunaux spéciaux, les juges de paix se chargent de connaître de ces affaires.

106. La Commission interinstitutionnelle contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la traite des personnes au Honduras (Commission) a adopté le plan stratégique contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la traite des personnes (2016-2022) aux fins de prévention, d'enquête et de sanction, ainsi que de prise en charge et de protection intégrales des victimes de la traite, le protocole d'action de l'équipe d'intervention immédiate relatif à la prise en charge de victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de traite des personnes au Honduras<sup>84</sup> et le règlement de la loi contre la traite.

107. En 2018, la Commission a pris en charge 302 victimes survivantes, dont 85 étaient de nouvelles victimes, a donné suite à 133 affaires et a mené à terme la procédure de réadaptation dans 84 affaires. De plus, 27 victimes ont reçu des microcrédits et 75 ont intégré l'enseignement scolaire ou informel ; la Commission a fourni 20 000 services à des victimes en matière d'accompagnement, d'assistance psychologique, sociale, juridique, médicale, d'éducation, de formation professionnelle, de pièces d'identité, d'asile, de logement et de traitement des toxicomanies. Elle a également collaboré au sauvetage de 37 victimes et au rapatriement de 23, en 2018 et 2019.

108. À ce jour, la Commission a organisé 24 comités locaux dans le pays et a lancé huit campagnes qui ont sensibilisé 250 000 personnes, suscité la formation de plus de 17 681 personnes et incité 298 entreprises à s'engager à respecter le Code de conduite contre la traite<sup>85</sup>.

109. Le Service contre la traite des personnes, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le trafic illicite de personnes, au ministère public, a condamné, en 2018 et 2019, 41 personnes au motif de traite et d'exploitation sexuelle et 14 au motif de trafic illicite de personnes. En 2018, 23 trafiquants présumés ont été incriminés et, en 2019, des poursuites ont été intentées contre 41 responsables de traite et 26 responsables de trafic.

110. Afin d'améliorer la responsabilisation et la coordination interinstitutionnelle, la Commission interinstitutionnelle de suivi des enquêtes sur des morts violentes de femmes et des féminicides a été créée en 2018 comme structure de dialogue avec les organisations de la société civile, de recherche de solutions aux féminicides. Elle a publié son règlement, a créé un système d'enregistrement de données et a affecté 40 millions de lempiras au Service d'enquête sur les morts violentes de femmes et les féminicides, attaché à l'agence technique d'enquête.

111. Les taux de meurtres de femmes ont diminué progressivement, passant de 14,6 en 2014 à 8,3 en 2018, soit une réduction de 40 % par rapport à 2013<sup>86</sup>.

112. En ce qui concerne le droit à la santé sexuelle et procréative, le Ministère de la santé, le Bureau de la Première Dame, le FNUAP et le Canada ont élaboré, dans le cadre du plan multisectoriel de prévention des grossesses, l'initiative sur les services de santé accueillants pour les adolescents, dont 300 000 personnes bénéficient. Il existe 91 centres dispensant ces services dans 17 départements, ainsi que 58 dispensaires de prise en charge intégrale des adolescents et 8 comités communautaires de jeunes.

113. La qualification de 22 750 enseignants par le Ministère de l'éducation et la diffusion des guides *Cuidando mi salud y mi vida*, *Escuelas para padres en educación integral de la sexualidad* et *Abordaje Integral del Acoso, Agresión y/o Violación Sexual en el Ámbito de la Secretaría de Educación de Honduras* (Préserver ma santé et ma vie, écoles des parents sur l'éducation sexuelle intégrale et le traitement global du harcèlement, de l'agression et de la violence sexuelle dans le cadre du Ministère hondurien de la santé) dans 1 055 centres de formation élémentaire ont bénéficié à 17 672 élèves.

114. Le Programme *Adolescentes que Sueñan, Familias que Apoyan* (Adolescents qui rêvent, familles qui soutiennent) a atteint plus de 60 000 jeunes de 12 à 18 ans et la méthode du Centre de prévention de la violence<sup>87</sup> a permis d'agir auprès de 170 000 enfants et adolescents conjointement avec les parents et les enseignants.

115. En garantie de la participation politique effective des femmes résultant des élections en 2017, sur les 128 députés et leurs suppléants au Congrès national, 79 femmes ont été élues, dont 28 députées et 51 suppléantes. Au niveau local, 22 femmes sont maires, 266 maires adjointes et 628 conseillères. La Cour suprême plénière est composée de 15 magistrats, dont 5 femmes. À la présidence du pouvoir exécutif, sur les trois présidents désignés, deux sont des femmes.

116. Il existe actuellement 201 439 fonctionnaires dont 51 % sont des femmes. Le pouvoir exécutif en emploi 26 016, dont 63 % de femmes occupent 298 postes de prise de décisions.

### C. Peuples autochtones et afro-honduriens<sup>88</sup>

117. La politique en faveur des peuples autochtones et afro-honduriens est axée sur six thèmes : la participation sociale et politique ; le droit à l'éducation ; la santé ; l'accès aux ressources ; le droit à la terre ; l'accès à la justice ordinaire et à la justice communautaire. Le plan d'action élaboré aux fins d'application de la politique a été adopté à l'issue un vaste processus consultatif national auquel ont participé plus de 500 représentants des neuf peuples concernés, organisée par la Direction nationale des peuples autochtones et afro-honduriens.

118. Afin que tous les peuples autochtones et afro-honduriens puissent participer à l'adoption de toutes les mesures qui les concernent, le secrétariat à la coordination générale du Gouvernement a coordonné les efforts déployés pour lancer le plan de partenariat relatif au développement de la Mosquitia hondurienne adopté en 2016, et notamment organisé la signature de la lettre d'intention par l'État, les administrations locales de Gracias a Dios, les organisations de la société civile représentant les peuples concernés et les partenaires<sup>89</sup>. Le plan d'action fait office de mécanisme de coopération et de coordination et facilite l'application des mesures prises dans les domaines et thèmes prioritaires en faveur des peuples concernés.

119. Le plan a servi à créer la plateforme de gouvernement territorial qui, forte de trois groupes de travail : justice et gouvernement, développement économique et utilisation des ressources naturelles, développement social et infrastructures de base, porte sur les titres de propriété foncière, l'assainissement et la réglementation des terres de la région.

120. À l'égard de l'accès aux terres et aux ressources, la Sous-Commission interinstitutionnelle des titres de propriété foncière, de l'extension, l'assainissement et la protection des territoires et des ressources naturelles de la région de la Mosquitia a été créée en 2019, au titre du plan de partenariat ; auparavant, l'Institut national agraire a remis des titres de propriété, représentant une extension de 1 114 976,24 hectares, à plus de 25 000 familles relevant de 12 conseils territoriaux miskitos. L'Institut de préservation des forêts a également accordé, entre 2015 et 2019, 10 titres de propriété représentant plus de 371 166 hectares en faveur de 2 800 familles.

121. Concernant le développement économique et l'utilisation des ressources, le plan de partenariat, par l'intermédiaire des centres de développement d'entreprises de la Mosquitia, a accordé un millier de consultations à 457 petites et moyennes entreprises. Parallèlement, les 38 nouvelles entreprises créées (22 hommes et 16 femmes) sont parvenues à conserver 3 000 emplois et à en créer 184 (100 hommes et 84 femmes), en 2018 et 2019.

122. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a lancé dans la Mosquitia, le projet PRAWANKA (rencontre), pour un montant de 4 164 millions de lempiras, grâce auquel est fournie une assistance technique destinée à faciliter le développement des chaînes de production de céréales de base, de cacao et de produits de la pêche ; 3 750 familles ont bénéficié de ce projet et 2 110 primes de solidarité ont été allouées pour la production de semences de riz et de haricot.

123. Dans la région occidentale, au titre du projet PRO-LENCA (compétitivité et développement durable), plus de 1 000 autochtones ont été dotés de ressources réparties selon différentes modalités et 12 plans d'investissement et de développement ont été exécutés en faveur de 915 femmes autochtones, d'une valeur de 54 millions de lempiras.

124. La loi sur la participation politique et électorale fixe des modes de collaboration avec les secteurs organisés, qui visent à garantir l'insertion et la participation politique effective des peuples autochtones et afro-honduriens. À cet effet, le Tribunal suprême électoral a signé, en 2017, avec le Réseau des femmes autochtones et afro-honduriennes, un mémorandum d'accord qui prévoyait leur participation au scrutin selon leur formation et comme observatrices.

125. Aux élections de 2017 au Congrès national, la participation des peuples autochtones et afro-honduriens a augmenté, passant de 8 à 20 députés, dont 9 femmes et 11 hommes, qui sont organisés en un groupe multipartite.

126. L'État a mené à bien une consultation auprès du Conseil territorial miskito de DIUNAT à Brus Laguna, sur l'exécution du projet d'énergie photovoltaïque<sup>90</sup>. Une consultation du peuple miskito a également eu lieu, avec les conseils territoriaux de la Mosquitia, au sujet du projet d'exploitation pétrolière sur les côtes de la Mosquitia, fondé sur le Protocole bioculturel du peuple miskito.

127. Concernant le projet de promulgation de la loi sur la consultation libre, préalable et éclairée, le Congrès national a examiné la proposition technique et le calendrier des activités remis par le HCDH à la demande du congrès en novembre 2019.

128. S'agissant de l'identification des peuples autochtones et afro-honduriens, avec l'appui du PNUD les services de l'état civil et le Ministère du développement et de l'insertion sociale, ont enregistré 343 personnes dans la zone de la Mosquitia grâce à un service mobile. Le programme universel d'identité civile dans les Amériques mené par l'OEA a remis 1 000 cartes d'identité. Dans les zones frontalières des pays du triangle nord, les services de l'état civil ont affecté, des brigades chargées de l'inscription des naissances et de l'identification.

129. La Commission interinstitutionnelle de suivi et de prévention du problème de la pêche en plongée a organisé des journées de diffusion sur le règlement de sécurité et de santé au travail dans la pêche sous-marine en plongée en faveur de plongeurs miskitos<sup>91</sup>. Le règlement a été aligné sur les normes internationales des droits de l'homme, avec le concours du Secrétariat aux droits de l'homme.

130. Grâce aux inspections du travail (177 au total), les risques professionnels ont été réduits et la productivité a été améliorée dans les embarcations de pêche en plongée.

131. Entre 2016 et 2019, c'est à l'intention des enfants de plongeurs handicapés que 148 bourses d'études ont été octroyées aux enfants et aux adolescents et, en 2015 et 2016, des bourses d'études supérieures ont été accordées à 500 jeunes<sup>92</sup>.

132. Le service de maternité néonatal à l'hôpital régional d'Intibucá destiné au peuple lenca, d'un coût de 88 millions de lempiras, offre 120 lits pour adultes et nouveau-nés. L'agrandissement du service de pédiatrie de l'hôpital de Puerto Cortés, destiné au peuple garifuna a coûté 7 millions de lempiras. Le centre hospitalier autochtone tolupane a été installé, ainsi qu'un établissement de santé et un dispensaire de santé maternelle et infantile à la Montaña de la Flor. Le peuple miskito dispose, depuis 2015, du dispensaire de soins de santé primaires pour le traitement du syndrome de décompression<sup>93</sup> ; un protocole de soins aux personnes atteintes de ce syndrome a également été élaboré.

133. Afin de faciliter l'accès à la justice, dans le cadre du plan d'action national en faveur des droits de l'homme, le Secrétariat aux droits de l'homme a organisé, en 2016 et 2017, la formation et la qualification de 26 procureurs communautaires dans le département de Gracias a Dios.

134. Le plan stratégique institutionnel du ministère public contient des orientations relatives à la prise en charge des victimes et des citoyens dans une perspective différenciée : 25 journées de formation destinées aux fonctionnaires de justice et aux membres des peuples autochtones et afro-honduriens ont été organisées en 2018 et 10 visites sur le terrain ont été effectuées, au cours desquelles des plaintes ont été déposées. En ce qui concerne les enquêtes sur les infractions visant les peuples autochtones et afro-honduriens, le bureau du Procureur spécial des ethnies et du patrimoine culturel utilise un manuel de procédure spécial. Le ministère public continue de mener des enquêtes sur quelque 54 projets hydroélectriques et miniers qui touchent ces populations.

#### **D. Mobilité humaine<sup>94</sup>**

135. Entre 2015 et 2019, l'État a respecté son engagement de traiter les causes structurelles de la migration irrégulière, la protection des migrants dans les pays de transit ou de destination et la réinsertion des migrants rapatriés, par les initiatives suivantes : plan d'alliance pour la prospérité, cadre intégral régional de protection et de solution et Plan de développement intégral<sup>95</sup>.



136. Afin de faire respecter et de protéger les droits des Honduriens dans les pays de transit ou de destination, le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale a créé, en 2015, le Sous-Secrétariat aux affaires consulaires et aux migrations<sup>96</sup>. Dans le but de compter sur des politiques publiques fondées sur des preuves, l'Observatoire des affaires consulaires et des migrations du Honduras a commencé ses travaux.

137. Le Bureau de protection des migrants honduriens offre des services de protection intégrale, entre autres : achat de médicaments, alimentation, soins médicaux spécialisés, billets d'avion. En coordination avec la Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, il a contribué au rapatriement et au regroupement de 981 enfants et adolescents.

138. En outre, la prise en charge de Honduriens a été renforcée à l'étranger par les centres consulaires de protection des migrants honduriens à Houston et à Mexico, ainsi que par l'extension du réseau consulaire avec l'ouverture de trois nouveaux consulats<sup>97</sup>.

139. Le Ministère des relations extérieures informe les migrants de leurs droits, à l'aide du guide pour les migrants qui contient la liste d'ambassades et de consulats du Honduras, ainsi que des foyers et des lignes d'assistance au Mexique, aux États-Unis et au Honduras.

140. En matière de réinsertion économique et sociale des migrants rapatriés, les centres de prise en charge de migrants rapatriés coordonnent les dispositions prises par l'État dans le cadre d'une prise en charge spécialisée et interinstitutionnelle, en parvenant à déceler et à orienter les personnes nécessitant une protection, en comptant sur le financement du Fonds de solidarité destiné aux migrants honduriens<sup>98</sup>. De plus, 14 bureaux municipaux de prise en charge des rapatriés, ouverts dans les communes prioritaires, facilitent leur réinsertion effective à l'échelon local.

141. On signalera également 369 consultations, le traitement de 1 204 cas de Honduriens privés de liberté, de 650 cas d'enfants et d'adolescents et l'apport d'une aide économique dans 312 cas.

142. Dans le cadre de l'Équipe spéciale chargée des enfants migrants, des mécanismes différenciés ont été instaurés pour l'accueil d'enfants, de groupes familiaux et d'adultes rapatriés par voie terrestre et aérienne, ainsi qu'un dispositif d'identification, de protection et d'orientation vers les centres de prise en charge.

143. Concernant les mesures de protection spéciales relatives aux enfants et aux adolescents, la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, dans le cadre des réintégrations régionales, remplit les fonctions de prévention, de suivi et de réintégration d'enfants migrants qui se trouvent aux frontières de la zone nord-occidentale du pays ; le centre de prise en charge de migrants rapatriés de Belén a accueilli, entre 2015 et 2019, 268 454 migrants rapatriés, dont 218 053 adultes et 50 401 enfants et adolescents.

144. Le Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale et la Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, en collaboration avec le HCR, appliquent le Protocole de protection immédiate qui permet de déceler les cas nécessitant une protection contre la violence et garantit un traitement intégral des enfants et des adolescents. Depuis 2014 jusqu'à ce jour, la Direction a fourni à des enfants et des adolescents migrants rapatriés 200 280 prestations multidisciplinaires telles que soins médicaux, conseils psychologiques et juridiques, ainsi qu'un suivi. En 2019, elle a traité 1 622 cas d'enfants migrants nécessitant une protection.

145. Dans le cadre du programme de protection des enfants et des adolescents dont les droits ont été lésés, des foyers d'accueil temporaire ont été aménagés à titre de protection de remplacement pour des enfants et des adolescents en situation vulnérable ; en 2019, 10 centres ont pris en charge 1 047 enfants et adolescents.

146. Avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, un programme de gestion d'enfants et d'adolescents migrants et de leur famille, lancé en 2019, contribue à coordonner les services sociaux en faveur des familles et à prévenir de nouvelles migrations irrégulières. Ainsi, 2 181 enfants et adolescents migrants ont pu être suivis et réintégrés.

147. En matière de protection de migrants en transit et de demandeurs d'asile, la Commission de l'asile, créée comme structure multisectorielle, se charge d'examiner et de résoudre les cas. Des centres de protection des migrants en situation irrégulière prennent en

charge de manière spécialisée, sous l'égide de l'Institut national des migrations, des réfugiés et des demandeurs. De plus, un dispensaire médical de soins aux migrants a été créé en matière de prise en charge et d'assistance humanitaire. De plus, entre 2016 et 2019, les centres ont accueilli 5 690 enfants et adolescents.

148. Le Secrétariat aux droits de l'homme se charge des personnes victimes du déplacement interne, assurant un suivi et une coordination avec les institutions membres de la Commission interinstitutionnelle de protection de personnes déplacées fuyant la violence.

149. La deuxième étude des caractéristiques du déplacement interne dû à la violence au Honduras a été diffusée en 2019. Le programme de suivi applique le projet pilote sur l'acquisition de connaissances et d'expérience en matière d'assistance humanitaire d'urgence à des migrants rapatriés nécessitant une protection. Une assistance a été apportée dans 18 cas. Un guide a été élaboré sur l'application de critères de prise en charge différenciée dans une perspective psychosociale<sup>99</sup> et l'exécution de trois niveaux de réaction face au phénomène du déplacement, assortie de solutions durables, a été coordonnée dans trois villes prioritaires.

## E. LGBTI<sup>100</sup>

150. Le Secrétariat aux droits de l'homme a inscrit la prévention de la discrimination dans les programmes du cours de formation de base de l'armée, du cours élémentaire de la police militaire de l'ordre public et du cours spécialisé en droits de l'homme destiné aux fonctionnaires, notamment les droits de l'homme des LGBTI. Le Protocole de traitement des LGBTI a également été élaboré à l'intention de fonctionnaires de police.

151. Le Ministère du développement et de l'insertion sociale et le Secrétariat aux droits de l'homme ont signé des accords de coopération avec les organisations de la société civile : Centre de développement et de coopération LGTBI SOMOS CDC, Association LGTB Arcoíris et Collectif Violeta, en vue de former et de sensibiliser les fonctionnaires aux questions des droits de l'homme et de la diversité sexuelle notamment.

152. Le Secrétariat aux droits de l'homme a dispensé à 7 089 fonctionnaires le cours élémentaire sur les droits de l'homme, en particulier le module sur les aptitudes et les moyens permettant de prévenir la discrimination, qui comprend l'enseignement des droits des LGBTI. De plus, 210 fonctionnaires ont été formés aux questions de diversité sexuelle, de terminologie et de protocoles de prise en charge différenciée des LGBTI lors de l'Atelier sur les droits de l'homme et la diversité sexuelle.

153. Le Secrétariat aux droits de l'homme, avec le concours des organisations de la société civile, soutient la promotion des droits des LGBTI par l'établissement d'un programme d'enquête conjointe sur l'insertion sociale qui vise à déterminer les obstacles à l'exercice progressif de leurs droits.

154. L'Institut national pénitentiaire, avec l'appui de l'Organisation Cozumel Trans, a mis au point un cours de formation et de sensibilisation aux droits des LGTBI privés de liberté ; 400 fonctionnaires et agents ont été formés, grâce à la méthode énoncée dans le Manuel de formation des fonctionnaires pénitentiaires, du HCDH.

155. Afin de garantir l'accès à la justice, le pouvoir judiciaire et le programme Eurojust ont formé 89 membres de la communauté LGBTI comme facilitateurs juridiques qualifiés dans des régions ayant un accès restreint à la justice, en encourageant le service aux citoyens, en particulier dans des groupes en situation vulnérable.

156. Le programme *Justice Education Society* cherche à renforcer les capacités des fonctionnaires de justice à mener des enquêtes sur la violence sexiste, les LGBTI étant un groupe prioritaire. De 2009 à ce jour, 19 auteurs d'actes de violence contre des LGBTI ont été condamnés.

157. Concernant le droit à la santé des LGBTI, le Ministère de la santé a élaboré le guide des orientations élémentaires relatives à des services de santé exempts de stigmatisation et de discrimination, qu'appliquent tous les établissements de santé.

## **F. Défenseurs des droits de l'homme, journalistes, membres des médias et fonctionnaires de justice<sup>101</sup>**

158. Depuis l'adoption de la loi de protection en 2015<sup>102</sup>, la Direction générale du système de protection a été saisie de 384 affaires, dont 204 sont en cours, 40 concernent des défenseurs de l'environnement, 21 des autochtones, 8 des Afro-Honduriens et 12 des défenseurs des LGBTI. Depuis 2017, un total de 482 analyses et réévaluations des risques a été transmis au Comité technique du mécanisme de protection.

159. Entre 2017 et 2019, USAID et Freedom House ont soutenu l'élaboration des instruments d'analyse et des manuels d'intervention des services que le Conseil national de protection a adoptés à des fins de fonctionnement du mécanisme de protection. L'Union européenne a contribué techniquement à l'élaboration des organigrammes et de la méthode d'analyse des risques tant individuels que collectifs.

160. Au moment de l'entrevue initiale avec les demandeurs de mesures de protection, le formulaire d'enquête d'évaluation est utilisé à des fins d'intervention immédiate et une démarche différenciée, ainsi qu'une analyse intersectorielle sont appliquées, au moyen des instruments techniques d'évaluation des risques pour des cas individuels et collectifs. Les mesures, prises conjointement avec les destinataires sous l'égide du Comité technique du mécanisme de protection, font l'objet d'un suivi.

161. La Direction générale du système de protection, avec l'assistance technique d'USAID et de Freedom House, a formulé la méthode d'analyse des risques et de leur contexte, ainsi que des plans de prévention et d'alerte précoce visant à garantir les activités de défenses des droits de l'homme, la liberté d'expression et l'accès à la justice. Il existe sept analyses du contexte des risques<sup>103</sup>. Les plans ont été conçus avec les organisations représentatives, notamment : communautés autochtones, défenseurs des LGBTI, journalistes et membres des médias, défenseurs des droits de l'homme de la zone Sud du Honduras et du Bas Aguán.

162. Afin que les populations visées par la loi connaissent le système de protection et puissent y recourir, 31 associations ont été créées et 900 personnes formées, notamment défenseurs des droits de l'homme, de communautés autochtones et garífunas, syndicats, journalistes, membres des médias et fonctionnaires de justice.

163. Entre 2016 et 2019, la Direction générale du système de protection a augmenté de 142 % son budget qui dispose d'un fonds de roulement de 10 millions de lempiras<sup>104</sup>.

## **G. Personnes privées de liberté<sup>105</sup>**

164. Le système national pénitentiaire a réduit de 46 % la surpopulation carcérale depuis 2017 et a amélioré les conditions de vie des personnes privées de liberté, grâce à la construction de trois nouveaux établissements pénitentiaires, qui a porté la capacité à 3 880 places, ainsi qu'au réaménagement de certains bâtiments existants.

165. À des fins de réinsertion sociale des personnes privées de liberté, différents programmes ont permis de former 1 400 détenus dans 12 centres pénitentiaires (1 240 hommes et 160 femmes) dans les domaines de l'agriculture, des valeurs connexes et de l'encouragement au développement. Des mesures de libération anticipée ont été accordées à 850 personnes, en garantie de leurs droits.

166. Depuis trois ans, en exécution de son mandat, le Comité national de prévention de la torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants applique les guides d'établissement de preuve et de traitement des cas de torture, qu'il a diffusés auprès des membres des comités locaux, formant 313 membres en la matière, entre 2017 et 2018.

167. Un programme de formation, fondé sur l'ensemble de procédures en matière de droits de l'homme et d'interdiction absolue de la torture, a été dispensé à 458 membres de la police et 492 membres de la police militaire en 2018 ; en outre, 68 journées ont été consacrées à la formation de 2 598 personnes (1 698 hommes et 900 femmes), dont 248 personnes appartenant à des groupes en situation vulnérable.

168. De 2015 à 2018, le Secrétariat aux droits de l'homme a formé 4 198 détenus aux droits de l'homme et à la culture de la paix, ainsi que 120 fonctionnaires de l'Institut national pénitencier comme instructeurs en matière de droits de l'homme dans les institutions.

169. Entre 2016 et 2018, le Comité national de prévention de la torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants a fait chaque année en moyenne 118 visites dans les centres de détention, de garde à vue et de placement et a transmis 160 plaintes au ministère public.

170. Avec le soutien du système national de protection des droits de l'homme (Secrétariat aux droits de l'homme, Commissariat national aux droits de l'homme, Comité national de prévention de la torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants et organisations de la société civile en la matière), une commission d'intervention, composée de la force de sécurité interinstitutionnelle nationale a été désignée à titre exceptionnel et temporaire pendant six mois et a été chargée d'accélérer le renforcement du système de gestion pénitentiaire et d'en garantir l'amélioration en vue de donner à la prise de décisions et de mesures une perspective des droits de l'homme, en conformité avec les normes internationales de protection des détenus<sup>106</sup>.

## VI. Résultats obtenus, améliorations pratiques et défis à relever

171. Entre autres principaux résultats obtenus, 61 % des tribunaux dans le pays n'ont aucun retard judiciaire, le taux d'homicides a baissé de 30,72 points par rapport à 2014, de multiples structures de dialogue avec les organisations de la société civile ont été ouvertes et soutenues, la pauvreté a baissé de 8 % dans les foyers bénéficiant de la plateforme pour une vie meilleure, la réduction des accouchements de mineures en institutions et une diminution de 37 % des grossesses d'adolescentes dans l'enseignement secondaire<sup>107</sup>, ainsi que le renforcement d'une structure étatique de protection des migrants nécessitant une protection spéciale, durant le voyage ou lors du rapatriement.

172. Le Honduras a été reconnu internationalement comme l'un des neuf pays disposant d'un mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme<sup>108</sup> ; il a été loué pour le programme *Ciudad Mujer*<sup>109</sup>, la création du Secrétariat aux droits de l'homme et la professionnalisation du Groupe spécial d'intervention en faveur des droits de l'homme.

173. Les principaux enjeux à relever pour garantir les droits de l'homme se résumeraient ainsi : i) diffusion d'informations ventilées ; ii) limitation de ressources techniques spécialisées dans les différents domaines pour exécuter toutes les recommandations ; iii) nécessité de créer une culture de la paix et des droits de l'homme ; iv) augmenter la participation des organisations de la société civile à la prise de décisions ; v) agitation et polarisation sociale constantes ; vi) renforcement des structures de dialogue entre l'État et les organisations de la société civile en matière de droits de l'homme.

174. Le Honduras est profondément préoccupé par les changements climatiques, l'existence du crime organisé et du trafic de stupéfiants, facteurs qui influent sur la capacité de l'État à garantir les droits de l'homme. Sur le plan intérieur, des efforts redoublés s'imposent pour progresser en matière d'accès à la justice, de réduction de l'impunité, d'élimination de la pauvreté et d'égalité des sexes.

## VII. Attentes en matière d'assistance technique

175. L'État remercie tous les gouvernements, les agences de coopération internationale et les organisations de la société civile sur le terrain qui ont servi d'alliés indispensables dans la réalisation des progrès actuels ; il exhorte les États à poursuivre, si possible augmenter, leurs programmes de coopération avec le Honduras, ainsi qu'à accroître leurs investissements dans le pays.

176. L'État appelle plus généralement la communauté internationale à conclure de solides partenariats qui aident à faire face aux nouveaux et actuels défis à relever pour assurer l'exercice des droits des populations vulnérables, sans négliger personne.

177. Compte tenu de l'expérience et de la capacité de l'État dans des domaines déterminés, le Honduras invite ses homologues à examiner en détail les bonnes pratiques déployées ces cinq dernières années en application des recommandations issues du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, notamment, la protection des défenseurs des droits de l'homme des personnes déplacées, du lien entre les politiques relatives aux droits de l'homme et les objectifs de développement durable, les travaux communs avec le HCDH, le dialogue entre l'État et les organisations de la société civile et la mise en œuvre du système de suivi des recommandations relatives aux droits de l'homme.

#### Notes

- <sup>1</sup> Decreto Ejecutivo PCM 028-2017 Gaceta 34,410.
- <sup>2</sup> El SIMOREH es una herramienta que permite el seguimiento en línea de las recomendaciones de los órganos de tratados y procedimientos especiales y la auto asignación, priorización y seguimiento de las mismas a través de 10 mesas de trabajo.
- <sup>3</sup> Los municipios de bienestar solidario promueven el enfoque de seguridad humana de las comunidades municipales, promoviendo la participación de la sociedad y los gobiernos locales en la transformación local hacia el desarrollo sostenible.
- <sup>4</sup> Creado conforme al Protocolo Facultativo de la Convención contra la Tortura y Otros Tratos o Penas Crueles, Inhumanos o Degradantes.
- <sup>5</sup> Decreto Ejecutivo PCM-055-2017, Gaceta 34,441.
- <sup>6</sup> Acuerdo FGR-002-2018, Gaceta 34,593, se creó en marzo de 2018, otorgándole competencia para investigar los delitos cometidos en perjuicio de las y los defensores de derechos humanos, periodistas, comunicadores sociales y operadores de justicia, incluyendo el delito de amenazas.
- <sup>7</sup> Recomendaciones 124.1, 124.20, 124.24, 124.44, 124.47, 125.1, 125.3, 125.4, 125.13, 126.5, 126.8, 126.12.
- <sup>8</sup> Decreto Legislativo No. 89-2016, Gaceta 34,109.  
Acuerdo No. 001-2016, Gaceta 34, 031.
- <sup>9</sup> Acuerdo PCSJ No. 01-2017, Gaceta 34,265.
- <sup>10</sup> Decreto No. 97-2017 y 98-2017, Gaceta 34,473.
- <sup>11</sup> Decreto Legislativo No. 200-2018, Gaceta 34,856.
- <sup>12</sup> Acuerdo FGR 009-2017, Gaceta 34,403 Dirección de Lucha contra el Narcotráfico;  
Acuerdo FGR-13-2017 Gaceta 34,447 Unidad Contra la Trata de Personas, Explotación Sexual Comercial y Tráfico Ilícito de Personas;  
Acuerdo FGR 002-2018, Gaceta 34,593 Fiscalía Especial para la Protección de los Defensores de Derechos Humanos, Periodistas, Comunicadores Sociales y Operadores de Justicia;  
Acuerdo FGR 006-2018, Gaceta 34,599 Fiscalía Regional del Aguán; y,  
Acuerdo FGR 009-2017, Gaceta 34,403 Dirección de Lucha contra el Narcotráfico.
- <sup>13</sup> Decreto Legislativo No. 106-2016, Gaceta 34,201 Unidad de Investigación de Muertes Violentas de Mujeres y Femicidios.
- <sup>14</sup> Decreto Legislativo No. 69-2017, Gaceta 34,463;  
Decreto Legislativo No. 018-2017, Gaceta 34,463; y,  
Acuerdo Ministerial No 264-2019, Gaceta 34,867.
- <sup>15</sup> Decreto Legislativo No.140-2015, Gaceta 34,175.
- <sup>16</sup> Decreto Legislativo No. 101-2018, Gaceta 34,866.
- <sup>17</sup> Decreto Legislativo No. 51-2016, Gaceta 34,162.
- <sup>18</sup> Decreto Ejecutivo PCM-061-2017, Gaceta 34,450.
- <sup>19</sup> Decreto Legislativo No. 106-2016, Gaceta 34,201.
- <sup>20</sup> Creado mediante Acuerdo No. 003-2016, Gaceta 34,134.
- <sup>21</sup> Recomendaciones 125.6, 125.74, 126.1.
- <sup>22</sup> Decreto Legislativo No. 8-2017 Gaceta 34,408.
- <sup>23</sup> Disponible en: <https://sde.gob.hn/2017/08/17/tlc-korea/> consultado el 14 de diciembre de 2019.
- <sup>24</sup> Decreto Legislativo No. 178-2016, Gaceta 34,290.
- <sup>25</sup> Decreto Legislativo No. 125.2016, Gaceta 34,380.
- <sup>26</sup> Decreto Legislativo No. 118-2019 Gaceta 35,093.
- <sup>27</sup> Decreto Ejecutivo PCM-064-2018, Gaceta 34,756.
- <sup>28</sup> Disponible en: <http://www.scgg.gob.hn/es/node/236> consultado el 14 de diciembre de 2019.
- <sup>29</sup> Decreto Ejecutivo PCM-029-2017, Gaceta 34,333;  
Decreto Ejecutivo PCM 015-2016, Gaceta 34,016;  
Decreto Ejecutivo PCM-05-2015 Gaceta 33,672; y,  
Decreto Legislativo 015-2016, Gaceta 34,016.
- <sup>30</sup> Decreto Ejecutivo PCM-027-2016 Gaceta 34,031.

- <sup>31</sup> Decreto Ejecutivo PCM-054-2019 Gaceta 35,096.
- <sup>32</sup> Decreto Ejecutivo No. PCM-020-2019 Gaceta 35,006.
- <sup>33</sup> Decreto Ejecutivo PCM-034-2019 Gaceta 34,999.
- <sup>34</sup> Recomendaciones 124.3, 124.4, 124.5, 124.12, 124.13, 124.14, 124.15, 125.9, 125.10.
- <sup>35</sup> [https://spinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/SpecialProceduresInternet/ViewCountryVisits.aspx?Lang=sp&country=HND](https://spinternet.ohchr.org/_layouts/15/SpecialProceduresInternet/ViewCountryVisits.aspx?Lang=sp&country=HND) consultado el 11 de diciembre de 2019.
- <sup>36</sup> Recomendaciones 124.11, 124.39, 124.40, 124.41, 124.43, 125.7, 125.24, 125.25, 125.26, 125.29, 125.30, 125.31, 125.32, 125.34, 125.44.
- <sup>37</sup> Artículo 311 de la Constitución de la República de Honduras.
- <sup>38</sup> Artículo 311 de la Constitución de la República de Honduras.
- <sup>39</sup> Los Cinco ejes del Plan Estratégico del Poder Judicial son: 1) Estructura Orgánica Eficiente; 2) Personal Calificado y Motivado; 3) Gestión Judicial Eficaz; 4) Comunicación con la Ciudadanía y; 5) Uso de Nuevas Tecnologías.
- <sup>40</sup> La Comisión es responsable de la promoción, difusión, comprensión, aplicación e incorporación como eje transversal del acceso a la justicia a personas en condición de vulnerabilidad.
- <sup>41</sup> El SNFJ tiene como objetivo garantizar el acceso a la justicia, promover una cultura de paz y fortalecer mecanismos de prevención y resolución alternativa de conflictos en 192 de los 298 municipios. El SNFJ asegura el acercamiento de servicios judiciales a la población en situación de vulnerabilidad; también representa un ahorro a la población de escasos recursos.
- <sup>42</sup> El PEI-MP tiene 7 Objetivos Estratégicos: 1) Liderar la Política contra la Criminalidad; 2) Acción Penal Consolidada y Eficaz que garantice la rapidez en la Investigación; 3) Asegurar la Atención y Protección eficaz a Testigos y Víctimas del Delito; 4) Promover la Profesionalización de los servidores del MP; 5) Fortalecer la respuesta ante los Delitos contra la Vida, Criminalidad Organizada y Corrupción; 6) Adaptar la Estructura Orgánica del MP y su gestión a los Retos de la Nueva Estrategia y 7) Optimizar el Servicio de Atención a la Población en Beneficio de la Administración de Justicia.
- <sup>43</sup> Ahora Unidad Fiscal Especializada contra Redes de Corrupción, disponible en <https://www.mp.hn/index.php/author-login/150-enero2020/5345-comunicado-ministerio-publico-crea-unidad-fiscal-especializada-contra-redes-de-corrupcion> consultado el 25 de enero del 2020.
- <sup>44</sup> Recomendaciones 124.38, 124.48, 125.15, 125.22, 125.23, 125.35, 125.36, 125.40, 125.41, 125.42, 125.43, 125.45, 125.46, 126.11.
- <sup>45</sup> La construcción de estos parques es realizada con recursos del Fideicomiso creado en la Ley de Seguridad Poblacional.
- <sup>46</sup> Disponible en: <http://www.estrategiaycomunicaciones.gob.hn/?q=content/parques-para-una-vida-mejor-afianzan-la-diversi%C3%B3n-familiar-y-la-paz> consultado el 22 de enero de 2020.
- <sup>47</sup> Por sus siglas en inglés, Gang Resistance Education and Training (GREAT).
- <sup>48</sup> Disponible en: <http://www.scgg.gob.hn/es/node/227> consultado el 17 de diciembre de 2019.
- <sup>49</sup> Recomendaciones 124.50, 125.5, 126.10.
- <sup>50</sup> Acuerdo No. 12-2014 Gaceta 33,428.
- <sup>51</sup> A junio de 2019, 145 instituciones cumplieron al 100% la publicación de la información legalmente requerida, que significó un aumento de 74 instituciones más en comparación a 2016.
- <sup>52</sup> El Plan de Gobierno Abierto contiene los siguientes compromisos: 1) Aumento a la Integridad Pública; 2) Gestión Eficiente y Eficaz de los Recursos Públicos; 3) Mejora en los Servicios Públicos; 4) Crear comunidades más seguras y; 5) Incremento de la responsabilidad Corporativa.
- <sup>53</sup> Recomendación 125.39.
- <sup>54</sup> Recomendación 125.68.
- <sup>55</sup> Los planes de desarrollo tienen como ejes estratégicos el crecimiento económico inclusivo y protección social, priorizando los pilares de educación, salud y reducción de la pobreza; acceso al crédito, innovación e infraestructura; transparencia y rendición de cuentas.
- <sup>56</sup> Las inspecciones laborales se enmarcan en la Ley de Inspección del Trabajo, aprobada en 2017.
- <sup>57</sup> Recomendaciones 125.63, 125.67, 125.69, 125.70.
- <sup>58</sup> El Piso de Protección Social tiene como objetivo principalmente entregar los siguientes beneficios: ingreso básico y acceso a otros bienes y servicios que garantizan el adecuado desarrollo de las y los niños; promoción de la salud integral; promoción del empleo, seguridad alimentaria y nutricional de las familias.
- <sup>59</sup> En el marco de la Ley de Beneficios para Proyectos de Construcción de Viviendas.
- <sup>60</sup> Para garantizar el mejor uso de los recursos y llegar a las familias con mayores necesidades, la SEDIS cuenta con un mecanismo de focalización que se actualiza permanentemente a través del CENISS.
- <sup>61</sup> Disponible en: <https://publications.iadb.org/publications/spanish/document/%C2%BFaumentan-las-transferencias-monetarias-condicionadas-la-participaci%C3%B3n-de-las-mujeres-en-la-toma-de-decisiones-La-evidencia-del-Programa-Bono-10000-en-Honduras.pdf> consultado el 21 de enero de 2020.
- <sup>62</sup> Recomendaciones 125.18, 125.20, 125.61, 125.73, 125.75.

- <sup>63</sup> En el marco de la Ley de Alimentación Escolar.
- <sup>64</sup> Fundamentado en el Convenio 169 de la Organización Internacional del Trabajo (OIT) y la LFE.
- <sup>65</sup> Modelo de Educación Intercultural Bilingüe para Pueblos Indígenas y Afrohondureños, 2019.
- <sup>66</sup> Informe Sobre la Situación de Derechos Humanos en Honduras 2018, pág. 32.
- <sup>67</sup> Incluyendo un Plan de Parto y Puerperio y Cuidados del Niño, Niña. Informe Nacional de Honduras, mayo 2019, Vigésimoquinto Aniversario Declaración y Plataforma de Acción de Beijing.
- <sup>68</sup> Informe de Medio Término EPU 2017.
- <sup>69</sup> Informe Nacional de Honduras, mayo 2019, Vigésimoquinto Aniversario Declaración y Plataforma de Acción de Beijing.
- <sup>70</sup> Disponible en: <https://www.presidencia.gob.hn/index.php/gob/el-presidente/6475-becas-20-20-fuente-de-inspiracion-y-voluntariado-para-miles-de-estudiantes> consultado el 17 de diciembre de 2019.
- <sup>71</sup> Disponible en: <https://www.presidencia.gob.hn/index.php/gob/el-presidente/6187-otros-219-jovenes-estudiaran-en-el-extranjero-con-becas-20-20> consultado el 17 de diciembre de 2019.
- <sup>72</sup> Disponible en: : [https://a15ce943-443f-42a7-b7c2-ed96536798ab.filesusr.com/ugd/2de390\\_4ed31c3ab4eb4a23970188377cdcee40.pdf](https://a15ce943-443f-42a7-b7c2-ed96536798ab.filesusr.com/ugd/2de390_4ed31c3ab4eb4a23970188377cdcee40.pdf) consultado el 17 de diciembre de 2019.
- <sup>73</sup> Recomendaciones 125.65, 125.72.
- <sup>74</sup> Disponible en: <https://www.presidencia.gob.hn/index.php/gob/el-presidente/6666-presidente-hernandez-sanciona-decreto-de-prestamo-con-bid-para-construir-hospital-del-trauma-en-tegucigalpa> consultado el 16 de diciembre de 2019.
- <sup>75</sup> Recomendaciones 124.17, 124.36, 124.37, 124.58, 125.16, 125.21, 125.62, 125.66.
- <sup>76</sup> Con el apoyo técnico y financiero del Gobierno de Canadá y UNICEF.
- <sup>77</sup> A través de los Consejos, se ejecutan los planes de acción incorporando el enfoque de derechos de la niñez y género, incluyendo acciones de prevención de violencia; las rutas a seguir ante estos casos, mediante la formación a NNA, docentes, padres de familia y la comunidad.
- <sup>78</sup> La Política Pública para el Desarrollo Integral de la Primera Infancia para promover el aseguramiento del cumplimiento de los derechos de la primera infancia, la formación del capital humano futuro y el logro de los compromisos asumidos por el Estado de Honduras con este grupo poblacional.
- <sup>79</sup> Mediante el convenio suscrito entre el RNP, OPS, la SESAL y la Organización Ayuda en Acción.
- <sup>80</sup> Recomendaciones 124.9, 124.19, 124.25, 124.26, 124.27, 124.28, 124.29, 124.30, 124.31, 124.32, 124.33, 124.34, 124.35, 124.46, 125.12, 125.14, 125.33, 125.37, 125.38, 126.7.
- <sup>81</sup> Decreto Ejecutivo PCM-031-2016, Gaceta 34,023.
- <sup>82</sup> Decreto Legislativo No. 159-2016 Gaceta 34,409.
- <sup>83</sup> Las denuncias recepcionadas refieren a: violencia doméstica, amenazas, acoso, femicidios, entre otros.
- <sup>84</sup> Acuerdo ejecutivo 487-2016 y Acuerdo Ejecutivo 488-2016, Gaceta 34,204.
- <sup>85</sup> De 2015 a 2019, la SEDH ha abordado a 1,192 jóvenes de diferentes centros educativos de secundaria en materia de prevención de la trata de personas y la migración irregular; incorporando en las actividades a padres y madres de familia y docentes.
- <sup>86</sup> Observatorio de Muertes violentas de mujeres y femicidios. Edición No. 14 enero/diciembre de 2018. Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad (IUDPAS) UNAH.
- <sup>87</sup> Metodología vivencial que facilita de manera diferenciada abordar las diferentes experiencias de los y las jóvenes con la discriminación, el maltrato y la exclusión basados en las diferencias.
- <sup>88</sup> Recomendaciones 124.6, 124.7, 124.8, 124.57, 124.59, 125.8, 125.71, 125.76.
- <sup>89</sup> El Estado agradece a la Organización de las Naciones Unidas y los Gobiernos de Alemania y Suiza.
- <sup>90</sup> En aplicación de los estándares internacionales del Convenio 169 de la OIT y la Declaración de los Pueblos Indígenas.
- <sup>91</sup> Con el acompañamiento y financiamiento de la FAO.
- <sup>92</sup> Mediante el convenio DINAFROH-Universidad Nacional de Agricultura y Ganadería.
- <sup>93</sup> Ubicado en las instalaciones de la Asociación Miskita Hondureña de Buzos Lisiados.
- <sup>94</sup> Recomendaciones 125.17, 125.19, 125.64, 125.77, 125.78, 125.79, 125.80, 125.81.
- <sup>95</sup> El PAP se centra en 4 ejes: 1) desarrollar el capital humano; 2) fortalecimiento institucional; 3) dinamizar el sector productivo; y, 4) mejorar la seguridad ciudadana y el acceso a la justicia. A la fecha se han invertido \$ 2,400 millones en el desarrollo capital humano y sector productivo. Mediante, el Fideicomiso de Inversión para la Reactivación del Sector Agrícola, se beneficiaron 2,400 pequeños productores con una inversión de \$ 38 millones. El MIRPS tiene como propósito abordar integralmente y con responsabilidades compartidas: sistemas nacionales de asilo viables y eficientes; mecanismos de protección adecuados a los países de tránsito; mejorar las condiciones en los países de origen para retornos seguros y dignos; abordar las causas estructurales de la violencia y el desplazamiento forzado, entre otros. Honduras determinó enfocarse en las siguientes áreas: a) Respuesta institucional al desplazamiento interno, la atención en asistencia humanitaria y protección, bajo un enfoque de soluciones duraderas; b) La respuesta integral para los hondureños retornados y en

el exterior con necesidades de protección; c) El sistema de asilo en Honduras; y, d) El acceso al mecanismo de protección para las personas solicitantes de la condición de refugiados y refugiadas. *Cuantificación MIRPS 2019*. pág. 46. Disponible en: <https://acnur.org/5df682d74> consultado el 22 de enero de 2020.

<sup>96</sup> Decreto PCM-038-2015, Gaceta 33,801.

<sup>97</sup> Los consulados están ubicados en EE.UU. (2) y México (1). En enero de 2020 se realizaron 9 consulados móviles para atender a los hondureños en 9 ciudades de EE.UU.

<sup>98</sup> Desde 2017 a septiembre de 2019, el Fondo de Solidaridad al Migrante Hondureño ha desembolsado L. 47 millones logrando 619 repatriaciones.

<sup>99</sup> Atención a niñez, mujeres, LGBTI y PIAH.

<sup>100</sup> Recomendaciones 124.10, 124.18, 125.11.

<sup>101</sup> Recomendaciones 124.42, 124.45, 124.51, 124.52, 124.53, 124.54, 124.55, 124.56, 125.27, 125.48, 125.47, 125.49, 125.50, 125.51, 125.52, 125.53, 125.54, 125.55, 125.56, 125.57, 125.58, 125.59, 125.60.

<sup>102</sup> Ley de Protección para las y los Defensores de Derechos Humanos, Periodistas, Comunicadores Sociales y Operadores de Justicia.

<sup>103</sup> Permiten identificar los escenarios y patrones de riesgo en que se desarrollan las actividades de la población objeto de la ley.

<sup>104</sup> Fondos del Fideicomiso creado en la Ley de Seguridad Poblacional.

<sup>105</sup> Recomendaciones 124.2, 124.21, 124.22, 124.23.

<sup>106</sup> Decreto Ejecutivo PCM-068-2019, Gaceta 35,125.

<sup>107</sup> Disponible en: <https://presidencia.gob.hn/index.php/sala-de-prensa/6013-gobierno-realizara-actividades-de-prevencion-de-embarazos-en-adolescentes-a-nivel-nacional> consultado el 14 de diciembre de 2019.

<sup>108</sup> Por el Relator Especial sobre la situación de los defensores de los derechos humanos.

<sup>109</sup> El Grupo de Trabajo sobre la discriminación contra las mujeres y niñas reconoció como buena práctica.

---